



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DES CRÊTES PREARDENNAISES**
Le lundi 26 septembre à la salle polyvalente de Signy l'Abbaye

Légalement convoqué le 12/09/2016, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni à la salle polyvalente de Signy l'Abbaye, sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT.

Etaient présents ou représentés :

SECTEUR DE NOVION PORCIEN :

B. CARIER (AUBONCOURT VAUZELLES), O. VILLET (CHESNOIS AUBONCOURT), J.-P. BOCQUILLON (suppléant FAISSAULT), B. PORTIER (GRANDCHAMP), B. HUBERT (JUSTINE HERBIGNY), A. LAMORLETTE (LUCQUY), C. CARBONNEAUX (LUCQUY), N. MARCHAND (LA NEUVILLE LES WASIGNY), M. PAQUET (NEUVIZY), E. GEHIN (NOVION-PORCIEN), Ph. LANTENOIS (NOVION-PORCIEN), A. BOCQUILLON (PUISEUX), M. JEANNELLE (SAULCES-MOCLIN), J. GUERIN (SAULCES-MONCLIN), J. MONTEIL (SERY), J. F. DUPONT (VIEL SAINT REMY), C. DELBEE (VILLERS LE TOURNEUR), J. MAUROY (WASIGNY), F. MOREAU (WIGNICOURT).

Absent(s) : L. MONCEAU (FAUX), O. LAMBERT (HAGNICOURT), S. DERVAUX (MESMONT), M. CHARROIS (SORCY BAUTHEMONT),

Excusé(s) : C. MARTIN (VAUX-MONTREUIL pouvoir à C. DELBEE), J. LOPEZ (WAGNON),

SECTEUR DE TOURTERON :

M.LETISSIER (ECORDAL), J.M. THIRY (GUINCOURT), P. IWANCZUK (JONVAL), A.M. TUOT (LAMETZ), G. DESCAMPS (MARQUIGNY), M. LAMENIE (NEUVILLE DAY), R. CANNIAUX (suppléant SAINT LOUP TERRIER), B. DELETANG (SUZANNE),

Excusé(s) : J.L. PILLIAIRE (TOURTERON),

Absent(s) : C. PIERRARD (LA SABOTTERIE),

SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN :

J. MALCORPS (CHAPPES), G. CAMUS (CHAUMONT PORCIEN), P. LANEAU (CHAUMONT-PORCIEN), H. LEDOUBLE (suppléant DOUMELY-BEGNY), G. DUANT (GIVRON), R. MALHERBE (LA ROMAGNE), J.P. DOUTE (REMAUCOURT), Y. BREDY (RENNEVILLE), P. BOCAHUT (ROCQUIGNY), S. FLEURY (ROCQUIGNY), D. BAUDRILLARD (RUBIGNY), M. GAUVAIN (VAUX LES RUBIGNY),

Absent(s) : M. BERTAUX (ROCQUIGNY), G. BERTRAND (St JEAN AUX BOIS),

Excusé(s) : M. MANCEAUX (DRAIZE pouvoir à N. MARCHAND), C. VICET (FRAILLICOURT pouvoir à J. MALCORPS), G. PHILIPPE (MONTMEILLANT pouvoir à J. MAUROY),

SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE :

P. MAUROY (BOULZICOURT), B. LE CORRE (BOULZICOURT), L. JEANNETTE (GUIGNICOURT SUR VENCE), D. JEAN-BAPTISTE (SAINT-MARCEAU), M.-A. BERNIER (suppléante SAINT PIERRE SUR VENCE), J. BARROIS (VILLERS LE TILLEUL),

Absent(s) : H. GABET (EVIGNY), J. M. DEGLAIRE (OMICOURT), E. ASSA (VILLERS SUR LE MONT), J.

Excusé(s) : JP. VALET (BOULZICOURT), C. BILLEBAUT (CHAMPIGNEUL SUR VENCE pouvoir à D. JEAN-BAPTISTE), D. THOMAS (MONDIGNY), N. POIRET (WARNECOURT pouvoir à J.-F. MARTEAUX), J. PELTIER (YVERNAUMONT pouvoir à L. JEANNETTE),

SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE :

C. DUQUENOIS (DOMMERY), B. BLAIMONT (GRUYERES), N. POSTA (suppléant JANDUN), D. COLAS (LALOBBE), J.M. BEURET (LAUNOIS SUR VENCE), C. BADOUX (LAUNOIS SUR VENCE), F. RUFFIN (NEUFMAISON), J. VINCENT (RAILLICOURT), J. P. DOSIERE (SIGNY L'ABBAYE), B. TOUCHON (SIGNY L'ABBAYE), J.F. MARTEAU (THIN LE MOUTIER),

Absent(s) : M. BOUQUET (BARBAISE), E. MOREAUX (CLAVY-WARBY),

Excusé(s) : E. MACHAUX (MARANWEZ pouvoir à B. PORTIER), E. FAILLE (SIGNY L'ABBAYE), R. HENRY (THIN LE MOUTIER).

SECTEUR D'OMONT :

P. NIHOTTE (BAALONS), V. BERTRAND (BOUVELLEMONT), F. INFANTINO (CHAGNY), G. COLAS (MAZERNY), R. COURTOIS (MONTIGNY SUR VENCE), J.P. TERRISSE (OMONT), J.M. OUDART (POIX-TERRON), F. GERVAISE (POIX-TERRON), J.-L. PETRE (SINGLY), J.-P. DEYMAS (TOULIGNY),

Excusé(s): J.P. TAYOT (VENDRESSE pouvoir à B. BLAIMONT),

Absent(s): P. REMIS (LA HORGNE), S. GOBIN (POIX-TERRON), T. MERCIER (VENDRESSE),

SECTEUR D'ATTIGNY :

C. PATE (ALLAND'HUY SAUSSEUIL), N. BOURGEOIS (ATTIGNY), D. LIEGEART (ATTIGNY), J.-L. GUERIN (SAINTE VAUBOURG), S. GALLOIS (SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX), X. FONTAINE (GIVRY SUR AISNE),

Absent(s) : E. DUGENIE (ATTIGNY), G. MORLET (CHUFFILY ROCHE), G. SCHMINKE (RILLY SUR AISNE), J.-M. PETITPIERE (SEMUY), P. DESTREZ (VAUX-CHAMPAGNE),

Excusé(s): J.C. BUCHELER (CHARBOGNE), G. DECLOUX (COULOMMES ET MARQUENY pouvoir à P. LIEGEART), M. MASSET (SAULCES-CHAMPENOISES pouvoir à X. FONTAINE), M.F. KUBIAK (VONCQ pouvoir à N. BOURGEOIS),

Soit 71 présents sur 111 conseillers en exercice et 12 pouvoirs soit 83 votants.

Le Président Bernard BLAIMONT ouvre la séance à 20h15 après l'accueil d'Alain DEVILLARD, maire. Marcel LETTISSIER, maire d'Ecordal est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil du 5 juillet 2016 à Gruyères est approuvé à l'unanimité sans remarque.

Le Président demande à M. Christian DUPONT, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims assisté de Mme Caroline SANNIER de présenter le Schéma de Cohérence Territoriale et plus particulièrement le projet à l'échelle des 3 Communautés de Communes du Sud Ardennes (Argonne Ardennaise, Pays Rethélois et Crêtes Préardennaises).

1) Présentation du projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) :

Il est présenté l'articulation entre le SCOT document d'orientations pour l'aménagement du territoire à horizon 10 à 20 ans et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal document à l'échelle parcellaire définissant les droits à bâtir et les règlements d'urbanisme pour chaque commune à l'échelle de la Communauté de Communes.

Ces documents doivent être compatibles selon la hiérarchie suivante :

Le Schéma Régional d'Aménagement des Territoires (SRADDET) donnera les orientations pour les SCOT qui à leur niveau déclineront les objectifs d'aménagement à prendre en compte dans les PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Les périmètres des SCOT doivent prendre en compte de façon cohérente les besoins d'équipements, de logements, de services et d'emplois. Un volet important doit être consacré aux déplacements (domicile-travail, accès aux services et commerces, accès aux loisirs), ainsi qu'à la sauvegarde de l'environnement et de l'espace agricole.

L'élaboration d'un SCOT à l'échelle Sud Ardennes est proposée car il permettrait de prendre en compte :

- Le positionnement de nos territoires ruraux sous l'influence croisée des agglomérations de Charleville-Sedan et Reims,
- Le caractère rural et les liens de proximité de nos territoires autour des villes de Rethel et Vouziers ainsi que des bourgs centres,
- Les volontés communes de développement rural et de peser au niveau départemental et régional dans la programmation des actions d'aménagement.

Les principaux points suivants sont débattus :

- Les possibles conflits d'intérêt et d'orientations entre nos différentes communautés,

Les intérêts peuvent être différents mais rarement contradictoires. Il faudra rechercher les complémentarités. Par ailleurs, le dialogue permet de construire ensemble un programme qui devra être validé par chaque intercommunalité (aucune communauté ne disposera d'une majorité de suffrage pour imposer aux autres ses orientations).

- Pourquoi SCOT obligatoire en milieu rural ?
Avant obligation uniquement dans un rayon de 15 kms autour des agglomérations. Avec les nouvelles dispositions de constructibilité limitée il faut mieux définir les zones à bâtir en milieu rural pour réduire l'impact sur le foncier agricole, les coûts d'infrastructure et de transport. Par ailleurs, il s'agit également de mieux sauvegarder l'environnement.
- Qu'elle est le plus d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ? C'est une mutualisation des coûts (beaucoup moins cher que si chaque commune élabore sa carte communale ou son PLU). Il est intéressant de réfléchir aussi par secteur pour définir les besoins à bâtir et les équipements. C'est la Communauté de Communes qui est maître d'ouvrage. Les élus communaux travaillent ensemble par secteur, chaque conseil municipal est consulté pour les validations. Les maires gardent la main pour l'attribution des permis de construire.

Après cette présentation débat, le Président passe au vote :

2) Délibération : élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale proposition de périmètre à l'échelle Sud Ardennes :

Le Conseil approuve à la majorité (75 pour, 3 contre et 5 abstentions) le principe d'engager un Schéma de Cohérence Territoriale sur la base d'un périmètre établi à l'échelle « Sud Ardennes » intégrant ceux des Communauté de Communes du Pays Rethélois, de l'Argonne Ardennaise et des Crêtes Pré-Ardennaises,

3) Délibération : modifications des statuts avec évolutions des compétences de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises :

A l'unanimité le Conseil :

PROPOSE :

- ① Le transfert des compétences obligatoires imposées par la loi NOTRe : développement économique (avec modification), collecte et traitement des déchets ménagers, aménagement, entretien et gestion d'aires accueil des gens du voyage ;
- ② Le transfert en compétence optionnelle de « création et gestion de maisons de services au public » et en compétence supplémentaire de « sécurité et prévention de la délinquance » ;
- ③ la réécriture des compétences avec actualisation de la notion d'intérêt communautaire.
- ④ L'ajout de l'habilitation statutaire à l'article 8 « opération sous mandat et centrale d'achat »

La communauté de communes pourra assurer pour ses communes membres et d'autres EPCI, dans le cadre d'une convention de mandat, l'exercice de tout ou partie de certaines attributions de la maîtrise d'ouvrage, dans les conditions prévues par la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, relative à maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. La Communauté de Communes peut constituer une centrale d'achat pour elle-même et pour ses communes membres en vue de conclure des marchés et accords-cadres de travaux, fournitures ou de services.

Elle peut, en outre, constituer une centrale d'achats à laquelle pourront adhérer des personnes publiques ou privées en vue d'acquérir des fournitures et services.

- ⑤ Une nouvelle rédaction de l'article 6 « Composition du conseil et répartition des délégués » conformément aux dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.

© La suppression de l'article « Composition du Bureau » au motif que ce pouvoir revient à l'assemblée délibérante conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT.

ADOpte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

CONSULTE ses communes membres sur les nouveaux statuts. RAPPELLE que cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux.

4) Délibération : redéfinition de l'intérêt communautaire pour les compétences de la Communauté de Communes :

Après avoir décidé de modifier les statuts communautaires avec évolution des compétences, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de redéfinir l'intérêt communautaire avec application au 01/01/2017 pour les compétences suivantes :

- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire, les ZAC en vue de la création et de l'extension des Zones d'Activités.

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

Sont d'intérêt communautaire :

- Aménagement et gestion des multi-services ou locaux relais pour la sauvegarde du commerce et des services de proximité selon la liste d'opérations suivantes :

Novion-Porcien : Local boulangerie multi-service (5 Rue de la Briqueterie)

Poix-Terron : 2 locaux pour commerce et services (56 Grande rue)

Rocquigny : local multi-service (27 Place Jean Mermoz)

Thin-Le-Moutier : 2 locaux pour commerce et services (7 et 9 Rue de la place)

- Actions de soutien et d'aides à l'investissement, à la promotion, à la formation et à l'animation dans le cadre d'opération spécifique de type ORAC.

- Politique du logement et du Cadre de vie

- 1- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées

Sont d'intérêt communautaire :

- Mise en place et animation d'opérations spécifiques dans les domaines de la résorption des logements indignes, de la précarité énergétique et de

l'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées avec aides aux propriétaires concernés.

- Aménagement ou construction de logements adaptés pour personnes âgées ou handicapées selon la liste d'opérations suivantes :

Chaumont-Porcien : résidence de 5 logements adaptés (Grande rue)

Attigny : résidence de 12 logements adaptés (rue de Turenne)

- 2- Autres actions logements et cadre de vie d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- Définition des priorités en matière d'habitat et Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Mise en place et animation d'opérations spécifiques dans les domaines de l'amélioration de l'habitat et de la rénovation thermique, ainsi que de la mise en valeur du patrimoine.
- Aides aux propriétaires concernés.
- Aménagement et gestion de logements selon la liste de 68 opérations sur 41 communes.

- Actions sociales d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire :

- Politique en faveur de la petite enfance et de l'enfance:
 - Construction ou aménagement de structure d'accueil des enfants jusqu'à 12 ans hors du temps scolaire (crèche collective et familiale, halte-garderie, jardins d'enfants).

- Actions d'animation, de suivi et de contribution financière pour la mise en place et le fonctionnement de ces structures et Accueils Collectifs de Mineurs géré par des associations.
- Mise en place de Relais Assistantes Maternelles,
- Participation à l'organisation d'actions de formation de personnes au service de la petite enfance.
- Participation à l'organisation d'actions visant à conforter les parents dans leur mission d'éducation,
- Participation à la mise en place de formules innovantes répondant à des besoins précis en concertation avec la Protection Maternelle et Infantile et la Caisse d'Allocations Familiales.
- Politique en faveur des jeunes :
Information des jeunes demandeurs d'emploi, insertion professionnelle et sociale en partenariat avec les missions locales.
- Politique en faveur de l'insertion et de la formation professionnelle :
 - Participation au Plan Local pour l'insertion et l'Emploi (PLIE).
 - Soutien aux structures et chantiers d'insertion.
- Politique en faveur des personnes âgées :
 - Actions d'animation et de lutte contre l'isolement.
 - Actions de prévention et d'animation sur la santé et la sécurité.
- Accompagnement social des politiques du logement

5) Délibération : Transfert de la propriété de l'ancien Relais de Poste de Launois sur Vence à la Communauté de Communes et mise en œuvre du programme d'aménagement et d'exploitation :

Après présentation du schéma d'aménagement du site, programme de travaux, orientations de fonctionnement et calendrier d'engagement par Elisabeth GEHIN, Vice-Présidente, les points suivants sont débattus :

- Programme scénographie :
Il est précisé qu'un concours de scénographie a été engagé avec un lauréat sur la base d'un programme complet. Une négociation avec ce lauréat doit être menée pour réduire les réalisations dans une enveloppe de 500 000 € HT si accord un contrat sera signé.
- Exigence de l'association pour remise des biens à l'euro symbolique à la Communauté de Communes :
Il est demandé un engagement moral de poursuivre la sauvegarde de ce patrimoine unique en France et de la valoriser par des animations et des visites.
- Implication de l'Office du Tourisme, local d'accueil et boutique, coût de fonctionnement supplémentaire : il est prévu que l'Office de Tourisme déménage sur le site pour poursuivre ses activités d'accueil, de promotion et d'animation touristique. Il devra assurer une grande part de l'exploitation du relais par convention avec la Communauté de Communes. Certains élus estiment que le local d'accueil ne serait pas adapté. Le Président précise que l'étude n'est pas encore aboutie mais que l'accueil devra se faire sur le site car il convient de mutualiser les activités du personnel de l'OT afin que le coût de fonctionnement supplémentaire reste de l'ordre de 30 000 €/an (subvention d'équilibre à l'OT).

Après ces mises au point le Président passe au vote :

Le Conseil décide à la majorité (75 pour, 3 contre et 5 abstentions), d'engager :

- la cession du Relais de Poste de Launois à l'euro symbolique de l'association à la Communauté de Communes,
- Les maitrisés d'œuvre sur les bases des orientations présentées afin de préparer le programme de la première tranche de travaux et solliciter les subventions.

6) Délibération : Engagement d'un Contrat Local de Santé (2017-2021) :

Après présentation par Noël BOURGEOIS, Vice-Président du programme de 53 actions de ce contrat autour de 5 axes prioritaires : accès à la santé et aux soins, éducations et parentalité, personnes âgées, handicapés, autonomie et dépendance, préventions et addictions, santé environnementale.

Le Conseil décide à la majorité (2 abstentions) d'engager ce Contrat Local de Santé (2017-2021) avec une coordination animation en interne.

7) Délibération : Renouvellement de l'agrément du Relais Assistants Maternels 2017 – 2020 :

Après présentation par Noël BOUREGOIS, Vice-Président de l'évolution du nombre important d'assistants maternels, d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire et des familles ayant recours à ce mode de garde, il est précisé le programme d'actions avec ses objectifs et son budget annuel de l'ordre de 60 000 € financé par la CAF à 84 % et la MSA à 3 %.

Le Conseil décide à l'unanimité de poursuivre les activités du RAM de 2017 à 2020 en demandant le renouvellement de son agrément.

8) Projet d'optimisation de gestion des Ordures Ménagères avec le Pays Rethélois :

Le Président fait état des avis des commissions de secteur sur le montage juridique qui confirment le choix de proposer la formule d'évolution du syndicat SICOMAR au moins pour la période jusqu'à la fin de mandat actuel.

9) Délibération : attribution de fonds de concours sur les dotations par secteur 2016 (2ème tranche) :

Suite aux commissions de secteur le Conseil retient à l'unanimité les dossiers suivants :

Commission de secteur de Chaumont-Porcien:

● GIVRON : travaux voirie et assainissement dans le village

Montant travaux: 43 022 € HT
Région: 10 051 €
Etat `réserve parlementaire 3 000 €
Fonds de concours à allouer : 3 920 € soit taux : 9,11 %
Reste à charge de la commune : 26 051 €

● LA ROMAGNE: réfection voirie « route des Houis »

Montant travaux: 17 257 € HT
Région 3 451 €
Fonds de concours à allouer : 5 400 € soit taux : 31,29%
Reste à charge de la commune : 8 406 €

● VAUX-LES-RUBIGNY : Mise en accessibilité de la mairie

Montant travaux: 10 475 € HT
Région: 2 095 €
Fonds de concours à allouer : 2 000 € soit taux : 19,09 %
Reste à charge de la commune : 6 380 €

Commission de secteur d'Attigny:

- ALLAND'HUY SAUSSEUIL : Abandon du dossier car aide TEPCV
- CHUFFILY-ROCHE : aménagement d'écluses à Roche, rénovation du hall de la mairie et menuiseries extérieures, accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la mairie, voirie,
Montant travaux: 34 468,52 € HT
Région (sur partie voirie et mairie): 5 507 €
DETR (sur partie sécurité routière) : 2 590 €
Fonds de concours à allouer : 3 520 € soit taux : 10,21%
Reste à charge de la commune : 22 851,52 €
- RILLY SUR AISNE : Réfection de voirie Chemin de l'Ecluse
Montant travaux: 7 858,40 € HT
Région 1 572 €
Fonds de concours à allouer : 3 143,36 € soit taux : 40%
Reste à charge de la commune : 3 143,046 €

Commission de secteur de Tourteron:

- MARQUIGNY : Réfection chemin de la Garenne
Montant travaux: 18 880 € HT
Région: 3 776 €
Enveloppe Ministérielle : 2 832 €
Fonds de concours à allouer : 3 560 € soit taux : 18,86 %
Reste à charge de la commune : 8 712 €
- Commission de secteur de Novion-Porcien :

- CHESNOIS-AUBONCOURT : report décision au prochain Conseil
- VILLERS LE TOURNEUR : Réfection de la toiture et du bardage sur local associatif,
Montant travaux: 14 092 € HT
Fonds de concours à allouer : 6 960 € soit taux : 20,42 %
Reste à charge de la commune : 7 132 €
- MESMONT : Réfection de voirie
Montant travaux : 22 705 € HT
DETR : 4 541 €
Fonds de concours à allouer : 4 280 € € soit taux : 18,85 %
Reste à charge de la commune : 13 884 €

Commission de secteur de Flize - Boulzicourt :

- GUIGNICOURT SUR VENCE : Enfouissement réseaux voirie et défense incendie
Montant travaux: 135 555,42 € HT
Région 20 000 €
Département 3 580 €
Fonds de concours à allouer : 11 920 € soit taux : 8,79 %
Reste à charge de la commune : 100 055,42 €

10) Délibération : Attribution de fonds de concours sur les dotations TEPCV (économie d'énergie) :

Le Conseil décide à l'unanimité l'attribution à la commune d'Alland'Huy et Sausseuil les fonds de concours suivants :

Réhabilitation de la salle des associations : dépenses subventionnable 244 796 €
fonds de concours 30 600 €

Rénovation logement communal dépense subventionnable 93 336 € fonds de concours 28 654 €.

11) Délibération : Attribution de fonds de concours au titre de l'intégration des conteneurs à verre :

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer un fonds de concours de 410 € à la commune de Charbogne pour intégration conteneur Rue des Ecoles.

12) Délibération : Retrait des opérations aménagement de logements à Bouvellemont, Vaux-Montreuil, et Poix-Terron du programme d'intérêt communautaire :

A la demande des communes, le Conseil décide à l'unanimité les retraites suivants :

Au 31/03/2017 :

- 2 logements 3 rue du Pré Waguet à Poix-Terron,
- 1 logement bâtiment mairie à Vaux-Montreuil.

Au 30/09/2017 :

- 1 logement bâtiment mairie à Bouvellemont.

La reprise de ceux-ci par les communes fera l'objet de convention.

13) Délibération : Aménagement du logement à l'étage du béguinage en cours d'aménagement à Attigny (17 rue Turenne) au programme d'intérêt communautaire :

En accord avec la commune, le Conseil décide à l'unanimité cette intégration du logement à l'étage de l'ancien groupe scolaire actuellement rénové en béguinage.

14) Délibération : Décision Modificative n°3 du Budget Principal :

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

D 6532	Frais de mission Elus	1500 €
D 73921	Modification Attribution de compensation (parc éolien) Délibération C-01-04/16	8 600 €
R 773	Remboursement excédent Multi-accueil Saulces-Monclin	15 063 €
D 6288	Prestation animation enfance	600 €
D 6184	Formation animation enfance	500 €
D 6232	Boissons, gâteaux ect, animation enfance	150 €
R 7478	Aide ADEME 70% et non 50 % sur nouvelles pratiques agricoles Climagri et Diaterre)	4 000 €
R 74718	Aide TEPCV sur Climagri	2 000 €
R7788	Remboursement groupama sur contentieux	840 €
D 022	Dépenses imprévues	10 553 €
D 261	Participation à Société Public Local, XDEMAT	16 €
D 2313	Multi-accueil de Poix-Terron erreur imputation budgétaire	- 14 400 €
	+ FCTVA	643 €
D 2184	Multi-accueil de Poix-Terron, mobilier	14 400 €

D 2184	Multi-accueil Saulces-Monclin	1 230 € (mobilier)	7 670 €
	Multi-accueil Poix-Terron	1 850 € (mobilier)	
	Multi-accueil Boulzicourt	4 590 € (mobilier)	
	+ FCTVA		1 258€
R 1318	Aide CAF 80% sur mobilier multi-accueil		5 113 €
R 21738	Régulation écriture achat Panneau		503 €
D 21738	Multiaccueil Saulces Monclin, amélioration chaufferie	1 800 €	
	+ FCTVA		295 €
D2313	Travaux locaux communautaires		3 924 €
R1311	Aide ETAT (FSIL)		7 779 €
R 1331	Aide DETR non attribuée		- 11 781 €
D 2182	Achat véhicule électrique	25 000 €	
	+ FCTVA		4 100 €
R1311	Aide ETAT (TEPCV)		16 600 €
D 023	Virement à la section d'investissement	}	13 900 €
R 021	Virement de la section d'exploitation		

15) Délibération : Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Pôles d'Entreprises :

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

Section investissement

D 21732	Travaux supplémentaires rénovation thermique pôle d'entreprises de Signy-L'Abbaye.		24 200 €
R 1321	Aide supplémentaire TEPCV		16 000 €
D 023	Virement à la section d'investissement	}	28 200 €
R 021	Virement de la section d'exploitation		
D 2313	Honoraires et travaux pôle de la Vence à Poix Terron (reconversion ancien atelier TRED0 et aménagement extérieur).		30 000 €
R 1331	Aide DETR		10 000 €

section de fonctionnement

R 773	Régulation EDF Lucquy		261 €
R 7788	Remboursement Groupama sinistre Attigny		168 €
D 022	Dépenses imprévues		429 €

16) Délibération : Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe Zone d'Activité :

Lors de l'établissement du budget primitif 2016, nous avons omis d'inscrire le remboursement de l'emprunt (court terme) pour l'année 2016, aussi le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

D 605	Travaux, ZA Boulzicourt	- 35 000 €
D 022	Dépenses imprévues	- 4 592 €
D 66111	Intérêts sur emprunt	4 592 €
D 1641	Emprunt	35 000 €
D 023	Virement à la section d'investissement	} 35 000 €
R 021	Virement de la section d'exploitation	

17) Délibération : Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe Logements :

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

D 2317	Travaux d'aménagement, logement Villers le Tourneur	106 700 €
--------	---	-----------

Financement prévus :

R 1321	ETAT (TEPCV)	16 380 €
R 1328	Député et Partenaires Privés	9 000 €
R 1323	Conseil Départemental	10 000 €
R 1641	Emprunt	55 000 €
D 2317	Travaux d'aménagement d'un logement à l'étage, ancien groupe scolaire d'Attigny réhabilité en béguinage.	90 200 €

Financement prévus

R 1321	ETAT (TEPCV)	9 800 €
R 1323	Conseil Départemental	10 000 €
R 1641	Emprunt	54 000 €
R 1328	Subvention parlementaire	8 200 €
D 023	Virement à la section Investissement	24 520 €
R021	Virement de la section fonctionnement	24 520 €

R7788	Remboursement Groupama logement Jonval Affaire ARTPOL	1 213 €
D 022	Dépenses imprévues	1 213 €

18) Délibération : Décision Modificative n°2 du Budget Annexe Pôles Touristiques :

Le Conseil décide à l'unanimité les modifications suivantes :

	Section d'investissement	
D 2031	Honoraires pour aménagement (2017) domaine de Vendresse.	10 000 €
R 1318	Vendresse, subvention reçue (Europe FEADER) pour investissement 2013-2014.	131 473 €
D 2313	Honoraires maîtrise d'œuvre et scénographie 1ere tranche mise en valeur Relais de postes de Launois	20 000 €

Section d'exploitation domaine de Vendresse

D 6718	Régularisation vol de numéraire	200 €
R 6419	Remboursement AXA + CPAM des Agents	1 300 €
R 7788	Remboursement groupama effraction du 21/04	4 972 €
R 74712	Remboursement ASP 4eme TR 2015 sur Emploi Avenir	3 280 €
R 74718	Remboursement ASP 4eme TR 2015 sur contrats aidés	1 842 €
D 022	Dépenses imprévues	11 194 €

19) Délibération : complément du régime indemnitaire pour prise en compte du déroulement de carrière des agents :

Considérant que le régime indemnitaire existant depuis 2013 pour le personnel a oublié de prévoir les grades suivant le déroulement de carrière par avancement des agents notamment :

- Grade d'attaché principal,
- Grade d'adjoint d'animation principal de 2nde classe
- ainsi que le grade d'adjoint d'animation de 2nde classe pour permettre la titularisation d'un agent non titulaire.

Considérant qu'il est nécessaire de corriger rapidement ces oublis (pour les attributions de fin d'année 2016) en complétant le régime indemnitaire après avis du Comité Technique.

Considérant que les autres dispositions du régime indemnitaire n'ont pas à être modifiées avant la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en cours d'élaboration mais qui ne pourra être validée qu'au cours du premier semestre 2017.

Le Conseil décide à l'unanimité de voter les compléments suivants pour régime indemnitaire du personnel :

- Pour la filière administrative :

Intégration du grade d'attaché principal pour les primes existantes du régime indemnitaire et selon les mêmes coefficients et critères :

Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (montant de référence annuel 1 480,01 € coefficient 0 à 8).

Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) (montant de référence annuel 1 372,04 € coefficient 0 à 2,9).

- Pour la filière d'animation :

Intégration des grades d'adjoint d'animation principal de 2nde classe et d'adjoint d'animation de 2nde classe pour les primes existantes du régime indemnitaire et selon les mêmes coefficients et critères :

Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

Adjoint d'animation principal de 2nde classe (montant de référence 472,47 € coefficient 0 à 8),

Adjoint d'animation de 2nde classe (montant de référence 451,97 € coefficient 0 à 8).

Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP)

Adjoint d'animation principal de 2nde classe (montant de référence 1 478 € coefficient 0 à 2,9),

Adjoint d'animation de 2nde classe (montant de référence 1 153 € coefficient 0 à 2,9).

Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHST)

Ces compléments pourront être intégrés sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique du 11 octobre 2016.

20) Délibération : Modalités attribution chèques cadeaux 2016 pour le personnel :

Le Conseil décide à l'unanimité de poursuivre comme les années précédentes l'attribution de chèques cadeaux au titre des gratifications de fin d'année selon les modalités suivantes :

- Chèque cadeaux pour naissance ou union officielle : 100 €
- Chèque cadeaux annuels attribués en fin d'année :
- Montant fixé par évènement : 161 € (montant légal 2016)),
- Evènement pris en compte :
 - ♦ Fêtes des pères ou des mères (1 par agent),
 - ♦ Rentrée scolaire (1 par enfant scolarisée de moins de 21 ans),
 - ♦ Noël des enfants (1 par enfant de moins de 16 ans),
 - ♦ Noël de l'agent (1 par agent).
- Montant proratisé en fonction du temps de travail hebdomadaire et durée du contrat au cours de l'année.
- Non attribution de chèques cadeaux aux agents ayant quitté la collectivité.
- Plafonnement du montant des chèques cadeaux à 710 € par agent à temps plein (hors chèque cadeaux naissance et union officielle).

21) Délibération : Nouvelle convention avec le Conseil Régional Grand Est pour le prolongement du programme d'aide aux entreprises :

Le Conseil décide à l'unanimité l'engagement de cette nouvelle convention sur les mêmes bases que la précédente pour les taux (20 %) et les montants d'aide (5 000 €) du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à l'entrée en vigueur de la politique régionale d'aide issue du SRDEII.

22) Délibération : Société Publique Locale – XDEMAT examen du rapport de gestion et proposition d'augmentation du capital social :

Le Conseil décide à la majorité (81 voix pour, 2 voix contre) d'approuver le rapport de gestion et le principe de l'augmentation du capital social de la société par apport en numéraire du Département de l'Aube de 15 500 € afin de pouvoir intégrer le Département de la Meurthe et Moselle.

23) Information des décisions prises par le Bureau pour délégation du Conseil :

Le Conseil donne quitus au Président de cette communication sous forme de document remis à chaque délégué.

24) Questions diverses :

- Le Maire de Thin le Moutier demande de pouvoir bénéficier d'un fonds de concours sur dotations secteur de Signy-l'Abbaye pour travaux de renforcement Très Haut Débit à l'occasion des terrassements par réseau AEP (passage d'une gaine).
Le Président lui propose que ce dossier soit traité lors du prochain Conseil après avis de la commission de secteur concerné.
- Bilan des 20 ans de notre Communauté de Communes.
Le Président présente la nouvelle chargée de communication, Ophélie HEBUTERNE qui présente le bilan tout à fait satisfaisant, notamment la fête à Launois sur Vence le 17 septembre qui a rassemblée plus de 1 600 personnes.
- Jean-Paul TERRISSE, maire d'Omont demande que le déploiement THD soit engagé dans les meilleurs délais. Le Président fera un point complet sur ce dossier lors du prochain Conseil.

La séance est levée à 22h35.